

Rapport financier de l'exercice 2005

L'actif du bilan de 2005 est constitué :

des disponibilités d'un montant de 2 364,01 €, ce qui correspond au solde au 31 décembre du compte bancaire à la Société générale (2321,44 €) et le solde des deux caisses détenues par la présidente et la trésorière (42,57 €). Ces disponibilités étant importantes, il a été décidé de souscrire un compte d'épargne.

Le passif du bilan est constitué de :

1. Le fonds associatif pour un montant de 1037,23 €,
2. le résultat bénéficiaire de l'exercice 2005 pour un montant de 1326,78 €.

Le compte de résultat se décompose en deux parties : produits d'exploitation, charges d'exploitation.

1. Les produits d'exploitation, pour un montant total de 2 305 €, comprennent :

- 1.1. les adhésions, pour un montant de 1 450 €. Ce montant est en augmentation de 75% par rapport à l'exercice 2004.
- 1.2. les dons, pour un montant de 855 €, en légère augmentation par rapport à l'exercice 2004.

2. Les charges d'exploitation, pour un montant total de 978,22 €, comprennent :

2.1. des charges externes, qui représentent :

- les affranchissements (diffusion des brochures d'information, correspondance avec les adhérents et les médecins, diffusion de la Lettre d'informations) : 221,14 €, en augmentation de 42% par rapport à l'exercice 2004. Cette augmentation s'explique par l'augmentation des adhérents, et donc des envois de Lettres d'informations. De plus, beaucoup de médecins ont demandé des brochures notamment à la suite des congrès.

- Les achats de fournitures : 76,12 €, en augmentation de 68%.

- les frais d'assurance auprès de la MAIF pour un montant de 135,97 €.

2.2 Les impressions ou photocopies de brochures d'information diffusées par l'association : 152,65 €, en légère diminution par rapport à 2004 bien que nous ayons plus diffusé car nous avons utilisé des stocks existants.

2.3 Les frais engagés pour organiser la présence de l'association au Congrès national d'urologie et au Congrès européen d'urologie : 77,34 €. Nous avons bénéficié pour le Congrès européen d'une aide importante de la fondation IICPN qui a pris intégralement en charge le voyage de la présidente.

2.4 Les cotisations, adhésions, inscriptions à des conférences ou congrès : 155 €, qui représentent la cotisation à l'Alliance Maladies Rares, dont nous étions exemptés l'année dernière.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de 1326,78 € que nous vous proposons d'affecter au fonds associatif.